



**Commune de DAUBENSAND**

-----

**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**

-----

Séance du mardi 19 janvier 2021, ouverte à 20 heures

Présents : Mme Estelle BRONN, M. Christophe WEISS, Mme Caroline DINDAULT, Mme Nathalie CLAUSS, M. Jérôme DAVID, M. Frédéric RUE, M. STARCK Thomas, Mme Gabrielle SCHOELLKOPF, Mme Angélique KREISS, M. Frédéric LANG.

Absents : Mme. Aurélie LOHMULLER donne pouvoir à Mme Estelle BRONN

**2021 - 01 : Approbation du PV de la séance du 15 décembre 2020**

Chaque membre du conseil ayant été destinataire d'un exemplaire, ce P.V. est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2021-02 : Suppression de la Régie "Point lecture"**

Mme Colette PFLEGER, régisseuse du "Point lecture" de la commune, demande la gratuité de la cotisation annuelle à la municipalité.

*Mme le Maire en informe les membres du conseil municipal :*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles R-1617-1 à 18,

**Vu** le décret n°2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales et complétant le code de la santé publique et le Code de l'Action Sociale et des familles,

**Vu** l'instruction ministérielle codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des Collectivités Territoriales et de leur établissements publics locaux,

**Vu** l'arrêté en date du 18/09/2019, portant nomination d'un régisseur et mandataire suppléant pour la Régie Point lecture,

**Vu** la délibération en date du 05/11/2019 portant tarifs et modalités des cotisations Point lecture,

**Vu** la délibération en date du 04/02/2020 portant création d'une régie de recette pour la bibliothèque,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

**D'approuver la gratuite** de la cotisation annuelle du « Point lecture »

**De supprimer** de la régie bibliothèque à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**De restituer** les fonds de caisse de 30 € de la régie bibliothèque,

**D'annuler** l'arrêté portant nomination d'un régisseur et d'un suppléant pour le point lecture, mentionné ci-dessus.

La délibération est **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ** des membres présents et représentés.

## **2021-03 : Débats d'orientation budgétaire**

*Mme le Maire fait un point budget :*

### Investissement :

- Recettes : ..... 86 730 €  
- Dépenses : ..... 78 347 €  
→ excédent : ..... 8 383 €

### Fonctionnement :

- Recettes : ..... 400 822 €  
- Dépenses : ..... 219 882 €  
→ excédent : ..... 180 940 €

*Un débat s'en suit :*

- M. Frédéric LANG souligne que les lampadaires rue des Tilleuls et rue Eichelfeld sont défectueux. De plus, il serait nécessaire d'installer un éclairage au niveau des bornes bio-déchets.

Il est proposé de se rapprocher des communes de Rhinau et Gerstheim qui ont récemment changé les têtes de leurs lampadaires. Des devis seront demandés par M. Christophe WEISS qui prend en charge ce dossier.

- M. Jérôme DAVID souligne que, afin de pouvoir à nouveau louer, les travaux de rénovation du logement communal deviennent urgents.

Mme le Maire demande à Mme Caroline DINDAULT que soit faite une étude de travaux de rénovation. Cette dernière rappelle que l'appartement devra également répondre aux normes énergétiques. Des devis seront également présentés par Mme Caroline DINDAULT.

- M. Thomas STARCK demande si une chicane sera mise en place à l'entrée du village en même temps que la piste cyclable.

Mme le Maire explique que le projet est maintenu mais que pour le moment il n'y a pas de travaux d'effectués au niveau de la piste cyclable. Les terrains, qui desserviront la piste sont en cours de vente entre les propriétaires et la CCCE.

- L'accès handicapés au niveau des bâtiments communaux devient également nécessaires. Il y a 4 accès à créer : la mairie, la bibliothèque, la salle communale et l'église. Mme le Maire demande de se rapprocher auprès d'autres communes de la CCCE afin de se renseigner sur leurs accès handicapés.

- Mme le Maire propose également le projet de remplacer la chaudière fioul qui est défectueuse et nécessite plusieurs travaux de réparation ces derniers temps. Il sera obligatoire à partir de 2022 de remplacer le fioul par d'autres types d'énergie. Par ailleurs, il serait intéressant de réaliser une étude thermique complète des bâtiments communaux. Des devis seront demandés auprès d'entreprises locales.

- L'ordinateur du secrétariat devait être changé l'année dernière, il sera remplacé cette année.

- Aire de jeux : Mme Nathalie CLAUSS demande si le projet peut être repris. Elle se charge du point pour une présentation d'un budget approximatif lors du prochain conseil.

- Mme le maire informe les membres du conseil que des subventions sont accordées par la Région pour certains travaux d'investissement pour les communes de moins de 500 habitants. Le dossier de demande doit être déposé pour juin 2021 et les travaux terminés en novembre. Les travaux éligibles concernent les bâtiments accueillant du public.

#### **2021-04 : Divers, informations, communications**

*Dates des prochaines séances du Conseil Municipal prévues les mardis en 2021 :*

- 09 février
- 09 mars
- 13 avril
- 18 mai
- 15 juin
- 20 juillet
- 17 août (à voir)
- 14 septembre
- 12 octobre
- 16 novembre
- 14 décembre

*Mme le Maire fait un point sur la dernière réunion d'urgence COVID qui s'est tenue à la CCCE lundi 18 janvier 2021 :*

- Un protocole renforcé au 1<sup>er</sup> degré a été mis en place par le gouvernement pour les cantines à partir du lundi 25 janvier 2021.

A la lecture de ce protocole, force est de constater qu'il est inconcevable de pouvoir mettre en action ce dernier en l'état.

Le nouveau protocole, tel qu'il a été transmis, impose l'interdiction du brassage d'élèves entre classes dans le premier degré (enfants de maternelles et d'élémentaires). Concrètement, ce protocole ne peut être mis en place sur l'ensemble de la CCCE. Les services concernés continuent de travailler avec les services de l'Etat pour trouver une solution mais un mail sera envoyé aux familles pour les prévenir d'un risque de fermeture du service de cantine scolaire à partir du 25 janvier.

- L'ouverture du centre de vaccination prévu par la CCCE est en attente pour le moment. Le protocole est lourd à gérer (recherche de médecins, pharmaciens, infirmiers, planning de vaccinations, formalités administratives trop complexes, etc...). L'ensemble de la coordination et de la mise en place doit être gérée par la CCCE.

M. Frédéric RUE propose d'installer des panneaux d'interdiction de circuler (sauf riverains) pour les poids lourds dans la rue de la Digue afin d'éviter un affaissement de la digue. Le point sera étudié.

M. Christophe WEISS informe que M. Jean-Paul HISLER fait don à la commune de son congélateur en bon état. Il servira pour la salle communale.

Il informe également que des étagères ont été mises en place avec M. Frédéric RUE dans l'atelier communal pour le rangement des outils et autres.

Mme Gabrielle SCHOELLKOPF, conseille de couper les acacias à raz au terrain de sport.

Un chauffage d'appoint sera procuré à l'atelier suite à la demande de l'agent communal.

Plus personne ne demandant la parole, Mme le Maire clôt la séance à 21 h 50.